

# ASSURANCE ET PREVENTION DES RISQUES CLIMATIQUES



**LA MISSION RISQUES NATURELS (MRN)**

**UNE INITIATIVE DES ASSUREURS POUR MIEUX CONNAITRE ET PREVENIR  
LES RISQUES D'ORIGINE CLIMATIQUE**



# L'ASSURANCE ET LA PREVENTION : UNE NECESSITE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Avec notamment le concours de son groupement technique dédié, la MRN, la profession de l'assurance française mène une action en faveur de la connaissance et la prévention des événements dommageables d'origine climatique.

Cette brochure présente les actions de la MRN portées par la profession de l'assurance française et menées en collaboration avec l'action publique, nationale et territoriale, de prévention.

De nombreuses actions sont également prises individuellement à l'initiative d'acteurs du secteur (assureur, réassureur, etc.).

## Cadre international :

- Nouveau **cadre d'action pour la réduction des catastrophes** (Mars 2015, Sendai)
- **Programme post-2015 pour le développement** (Septembre 2015, New-York)
- **COP 21** sur le climat (Décembre 2015, Paris)



Le secteur de l'assurance a ainsi constitué des structures dédiées à la connaissance et à la prévention des risques naturels : aux Etats-Unis, l'*Institute for Business and Home Safety* (IBHS), au Canada, l'*Institute of Catastrophe Loss Reduction* (ICLR), en France, la Mission Risques Naturels (MRN, cf. pages suivantes).

En Europe, d'autres associations nationales d'assurances ont développé des projets similaires (ZURS GEO en Allemagne, HORA en Autriche, FRAT en République Tchèque, etc.). Des partages d'expériences ont lieu au niveau du *Global Forum of Insurance Associations* (GFIA) et d'*Insurance Europe*, fédération européenne des marchés nationaux d'assurances.

L'assurance joue en France un rôle essentiel dans la couverture des risques liés aux aléas climatique. En effet, depuis 1982, l'État français est garant d'un système singulier d'indemnisation des catastrophes naturelles, basé sur la solidarité nationale : tous les citoyens ayant souscrit à un contrat d'assurance couvrant les dommages aux biens (habitation, automobile, entreprises) sont couverts contre les effets des grandes calamités (inondations, sécheresses, séismes, etc.). De plus, les dommages liés aux tempêtes, à la grêle et au poids de la neige sur les toitures notamment, sont également couverts par des garanties d'assurance.



Pour maintenir durablement ce haut niveau d'assurance que beaucoup de pays nous envient, la nation tout entière, les territoires et les acteurs économiques eux-mêmes ne peuvent échapper à un effort accru de prévention, chacun à son niveau de responsabilité. En instituant le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, le législateur français a du reste prévu un lien fort entre assurance et prévention, au point de considérer la conformité au plan de prévention des risques (PPR) comme une condition d'assurabilité.

Les pages qui suivent montrent comment les assureurs s'engagent collectivement par des actions concrètes, aux côtés des acteurs publics et de leurs assurés, que ce soit au niveau :

- de leur groupement technique dédié : la Mission Risques Naturels (MRN),
- de leur participation active à l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN)



## LA MISSION RISQUES NATURELS (MRN) ENTRE FFSA ET GEMA

Les inondations et tempêtes de l'année 1999 ont été les catalyseurs d'une réaction collective, avec notamment la création par la FFSA et le GEMA, en 2000, de la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des Risques Naturels (MRN), venant compléter un dispositif préexistant d'acteurs nationaux investis dans la gestion et la prévention des risques de catastrophes (cf. pages suivantes).



## L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES RISQUES NATURELS (ONRN)

L'État, représenté par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (DGPR), la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) et la Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels (MRN) ont signé en 2012 une convention de partenariat qui fonde l'Observatoire National des Risques Naturels (ONRN). La mise en œuvre de cet observatoire renforce de manière inédite le lien entre l'assurance et la prévention et constitue un cadre de rassemblement des acteurs de la prévention autour de données et d'indicateurs sur les risques naturels (cf. pages suivantes).

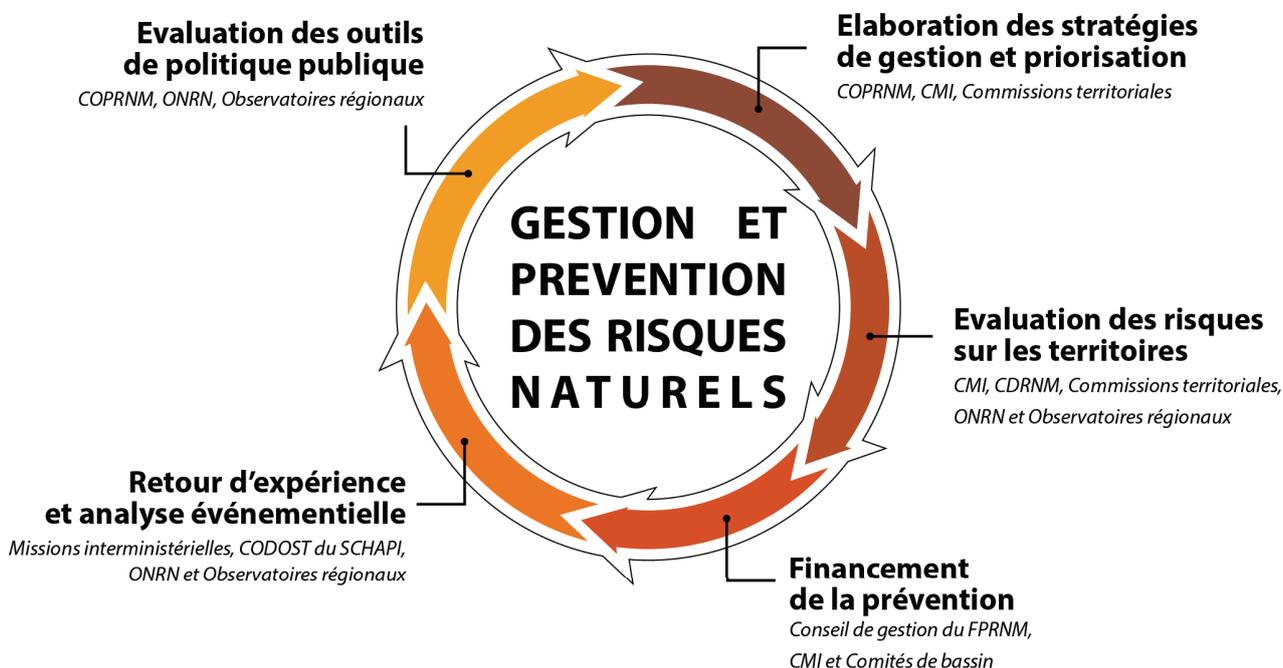
# PARTICIPATION A LA GOUVERNANCE DE LA PREVENTION DES RISQUES NATURELS

## Une collaboration indispensable avec l'Etat

Avec la MRN, la profession participe aux différentes étapes clés de la gestion des risques naturels en France, à travers son implication dans les différentes instances nationales et territoriales, mises en place par l'Etat pour la gouvernance concertée de la prévention.



### Représentation de la profession de l'assurance dans les instances de gouvernance concertée



## FONDS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS (FPRNM)

Depuis la loi du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, un prélèvement sur la surprime CatNat (actuellement de 12 %) finance le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM ou fonds « Barnier »). Ce fonds subventionne différentes mesures de prévention individuelles ou collectives telles que des expropriations, des acquisitions amiables, des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI), les études et travaux de mise en conformité aux PPR, etc.

## Partenariats en réseau avec les collectivités et des associations

Les assureurs ont aussi noué des partenariats et collaborations avec les acteurs publics territoriaux, ainsi qu'avec les associations thématiques.

Les instances professionnelles de l'assurance, la MRN et l'AQC jouent un rôle clé pour faciliter la mise en relations et promouvoir les actions collaboratives entre parties prenantes de la prévention.



Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin



Les collectivités en Europe pour la prévention du risque d'inondation  
Communities and local authorities in Europe preventing flood risk



### PARTENARIAT ENTRE AFEPTB ET MRN

Après de nombreuses collaborations entre EPTB et la MRN, une convention cadre a été signée entre leur association, l'AFEPTB, et la MRN.

Elle permet une collaboration opérationnelle sur diverses thématiques notamment :

- l'évaluation de la prévention
- la connaissance des coûts par évènement
- l'information et la sensibilisation des particuliers et professionnels



### SYNERGIES ENTRE AQC ET MRN

• Création de guides à destination des maîtres d'ouvrage et participants à l'acte de construire, assortis de séminaires de formation de ces derniers :

- Aléa retrait gonflement des argiles
- Construire en zone inondable

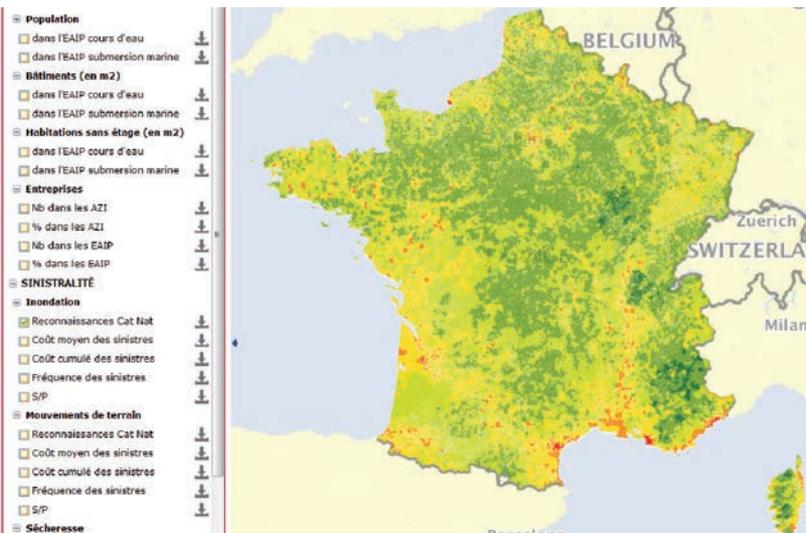
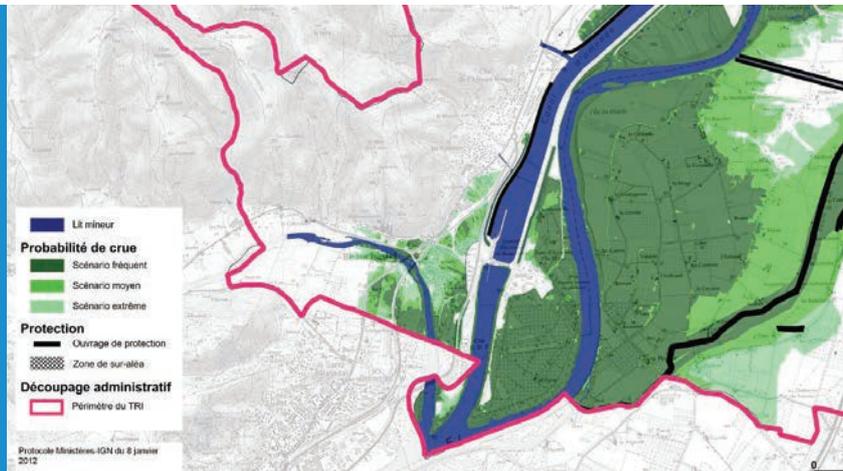
• Partenariat sur un nouveau projet d'étude engagé par la MRN: «Utilisation des données de l'expertise d'assurance pour réduire l'endommagement du bâti causé par les aléas climatiques».

# OBSERVATION DES ENJEUX ET DES ALEAS

La MRN réalise pour la profession une activité de veille sur les données publiques d'aléas et d'enjeux. Son expertise apporte aux parties prenantes un regard critique sur l'état de leur disponibilité, leur qualité et leur utilisation dans les rapports publics.

## VALORISATION DES DONNEES PUBLIQUES D'ALEA

La MRN contribue à l'effort des pouvoirs publics pour collecter, intégrer et mettre à disposition les données d'aléa produites dans le cadre de la Directive Inondation (cartographies d'aléa sur les Territoires à Risques Importants -TRI).



## PORTAIL CARTOGRAPHIQUE DE L'ONRN

La MRN a participé à la conception du portail cartographique interactif de l'ONRN, qui met à disposition du grand public des données et indicateurs d'aléas, d'enjeux, de sinistralité et de prévention des risques naturels. Elle contribue également à son alimentation continue en données et à sa valorisation.

## ETUDE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La MRN apporte son concours aux travaux de l'Etat, des collectivités territoriales et des acteurs économiques, pour estimer les coûts potentiels du changement climatique. Elle modélise notamment l'impact de la submersion marine sur les dommages aux biens.



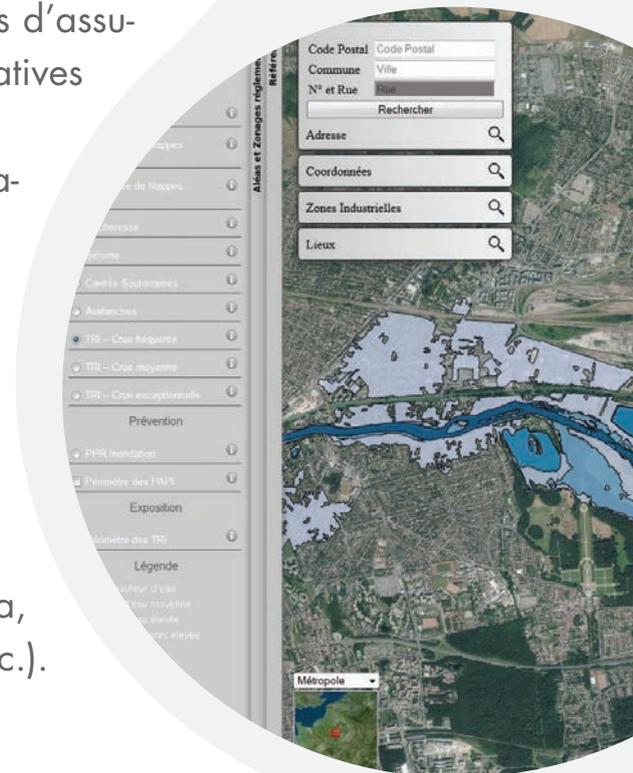
## 🔹 L'outil SIG MRN, au service de la prévention

Pour informer et sensibiliser leurs clients, les sociétés d'assurance ont besoin de réunir les données publiques relatives à l'exposition aux risques des biens.

A cet effet, la MRN a développé une plateforme extra-net de géo-services : le SIG MRN.

Cet outil, régulièrement mis à jour et alimenté en données nouvelles, permet de géolocaliser les risques.

Il est possible d'éditer un rapport qui fait la synthèse des informations disponibles sur l'état des risques et des dispositifs de prévention collective, qui concernent le site étudié (niveaux d'exposition à l'aléa, état d'avancement des procédures de prévention, etc.).



Informations sur le risque

	Inondation	Sécheresse	Séisme	Cavités	Avalanches
<b>Informations Administratives</b>					
Commune déclarée à risque	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Date du dernier arrêté CATNAT	13/01/2013	-	-	-	-
Nombre d'arrêtés CATNAT	17	0	0	0	0
Nombre d'arrêtés CATNAT < 5ans	5	0	0	0	0
Commune dotée d'un DICRIM	Oui				
<b>Informations Préventives</b>					
Seuil de vigilance MRN	HAUT	BAS	BAS	MOYEN	TRES BAS
Exposition à l'aléa	Non La Garonne à 81 m.	Oui	Oui	Oui	Non
Zone	Non	FAIBLE	Faible 0,7 à 1,1 m/s <sup>2</sup>	19 cavités recensées dans la commune soit 0,21 au km <sup>2</sup>	Les zonages CLPA ne font pas état d'intensité d'aléa avalanches.
<b>Informations Réglementaires</b>					
Commune dotée d'un PPR	Approuvé	Non	Non	Non	Non
Date de prescription	07/01/1997	-	-	-	-
Date d'approbation	20/11/2000	-	-	-	-
Perspective de modulation de franchise au prochain arrêté CATNAT	Non	Non	Non	Non	Non
Situé en zone réglementée	Abs. données	Non	Non	Non	Non
Zone	Non	Non	Non	Non	Non
Lien vers règlement associé					
Commune dotée d'un PCS	Oui				
<b>Informations MRN</b>					
Taux de professionnels en zone d'aléa	23% (~1300)	Non concerné	68% (~3800)	Non concerné	0% (~0)
Taux de logements en habitation collective en zone d'aléa	0% (~0)	Non concerné	100% (~19800)	Non concerné	0% (~0)
Taux de logements en maison individuelle en zone d'aléa	0% (~0)	73% (~6800)	100% (~9000)	Non concerné	0% (~0)

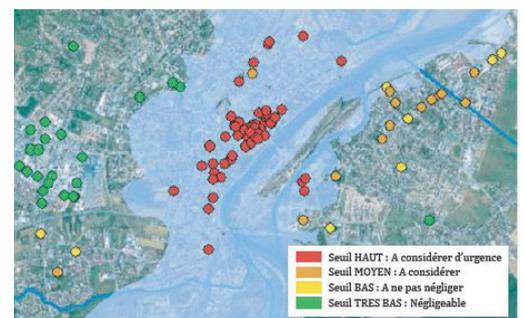
## RAPPORT D'AIDE A

### L'ANALYSE DE L'EXPOSITION

Le rapport contient, outre des informations administratives préventives et réglementaires provenant des bases de données publiques, des statistiques d'exposition d'enjeux particuliers et professionnels issues de l'observatoire MRN, ainsi qu'une interprétation conventionnelle du niveau d'exposition à usage interne.

Il informe sur les principaux aléas couverts par la garantie CatNat : inondation, sécheresse, séisme, avalanches, cavités souterraines.

Par ailleurs, les sociétés qui le souhaitent peuvent exploiter les données sources, pour évaluer par exemple l'exposition de leur portefeuille, leur cumul de risques, leur besoin de réassurance, etc.

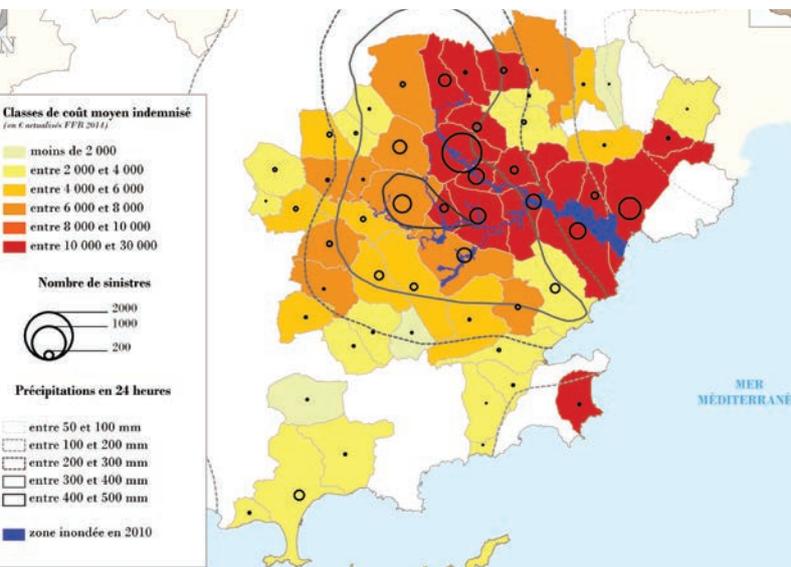
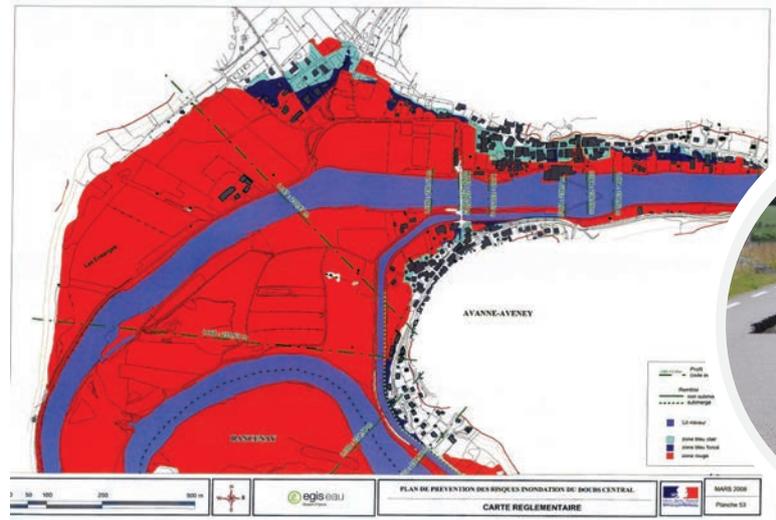


# ETUDES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS PUBLICS

La MRN accueille et encadre des thèses en contrat CIFRE en partenariat avec des établissements d'enseignement et de recherche (Mines ParisTech, Universités Paris Diderot, Montpellier III, Paris-Est Marne-La-Vallée...). Ces travaux bénéficient autant aux acteurs publics qu'aux mandants de la MRN.

## EVALUATION DES PPR

Les Plans de Prévention des Risques (PPR) sont les seuls documents réglementaires d'urbanisme mentionnés dans le code des assurances et constituent un levier de l'action publique de prévention. La profession a donc souhaité évaluer la pertinence de leur couverture au niveau national, qui a fait l'objet d'un rapport et d'une thèse.



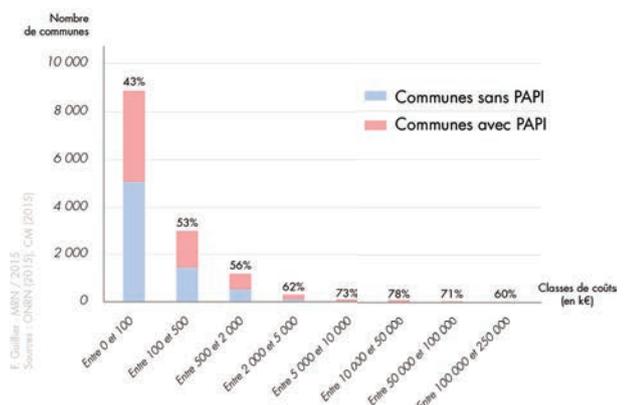
## BASE DE DONNEES DES SINISTRES PAR EVENEMENT

Le coût des sinistres indemnisés par événement d'inondation n'est connu que pour les catastrophes majeures. Pour pallier ce défaut de connaissance pour les événements moins intenses mais plus fréquents, la MRN a constitué avec des sociétés d'assurances volontaires une base de données des montants indemnisés au titre des inondations par commune et par événement.

## ANALYSE DES PAPI

Les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, financés par le fonds Barnier, constituent l'un des principaux outils de l'action publique de prévention. La profession de l'assurance a donc décidé d'évaluer leur capacité à réduire la vulnérabilité des territoires exposés. Cette étude fait l'objet d'une thèse en cours à la MRN.

Proportion de communes couvertes par un PAPI par classe de coût cumulé des sinistres inondation sur la période 1995-2010



# SENSIBILISATION ET INFORMATION

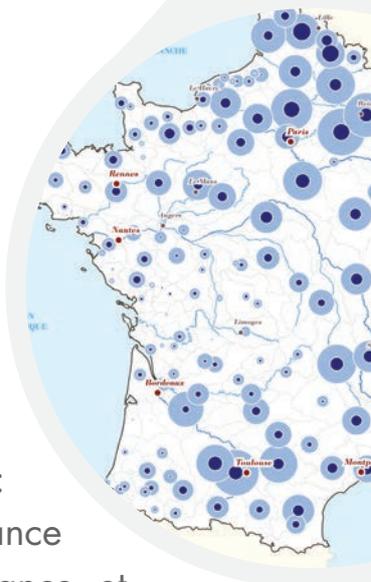
## Un réseau de correspondants dans les territoires

Une prévention efficace se doit de contribuer à développer la culture du risque. C'est pour cela que la profession a créé un réseau de correspondants, ancré dans les territoires, qui répond aux problématiques et aux besoins locaux.

Ce réseau de Correspondants Prévention des Risques Naturels Majeurs Départementaux de l'Assurance (CPRNDA), animé par la MRN, participe notamment :

- aux réunions d'information sur le système d'assurance des catastrophes naturelles et le lien entre assurance et prévention,
- aux Commissions départementales pour la prévention des risques naturels majeurs (CDRNM), qui décident des actions à mener en priorité sur leur territoire,
- aux Comités de bassin qui identifient les Territoires à Risque inondation Important (TRI) et définissent les Plans de gestion des risques inondations (PGRI).

Le réseau des CPRNDA est complémentaire du maillage territorial animé par la FFSA et le GEMA.



## TEMOIGNAGES DE CORRESPONDANTS PREVENTION

« Dans l'ensemble on s'exprime peu, mais notre voix porte. A ce titre, l'utilisation du fonds Barnier est un levier important pour la mise en place d'études et d'aménagements. Par ailleurs, je suis maintenant sollicité par des élus pour participer à des réunions publiques expliquant l'impact en assurance de la mise en place des PPRN »

« Notre métier d'assureur, comme la réglementation et les procédures y afférant, étant mal connus des pouvoirs publics, l'intérêt pour le représentant de la MRN de participer aux réunions se retrouve dans son rôle de présentation, d'explication, voire d'alerte sur certains sujets »

« Le partage des connaissances apporte de la confiance à travers une culture commune. Nous avons tous intérêt à développer notre culture du risque »

# 🔹 Aide à la culture et au diagnostic du risque

## PARTICULIERS

Pour informer les particuliers sur le fonctionnement de la garantie catastrophes naturelles, l'aide au financement des travaux de prévention, ... la MRN met à disposition une brochure intitulée «assurance et prévention des risques naturels», ainsi qu'une série de «mementos pratiques du particulier» indiquant par aléa les mesures à prendre avant, pendant et après la survenance d'un événement.

## PROFESSIONNELS

En partenariat avec l'Etat et les autres acteurs publics, la MRN contribue à des actions en direction des professionnels :

- analyse de l'exposition aux risques naturels,
- sensibilisation aux risques et aide aux diagnostics de vulnérabilité,
- information sur les mesures de réduction de la vulnérabilité à mettre en place.

Par ailleurs, la MRN publie semestriellement une lettre d'information à destination des acteurs de la gestion des risques naturels.

Documents téléchargeables sur :  
[www.mrn.asso.fr](http://www.mrn.asso.fr)



La MRN diffuse également des monographies de retour d'expérience sur les événements naturels de grande ampleur, ainsi que divers rapports et indicateurs accessibles sur le site de l'ONRN ([www.onrn.fr](http://www.onrn.fr)).



# GLOSSAIRE

- AFA** : Association Française de l'Assurance
- AFEPTB** : Association Française des Établissements Publics Territoriaux de Bassin
- AFPCN** : Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles
- AFPS** : Association Française du Génie Parasismique
- AFIGEO** : Association Française pour l'Information Géographique
- AQC** : Agence Qualité Construction
- CCR** : Caisse Centrale de Réassurance
- CEPRI** : Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation
- CDRNM** : Conseil Départemental des Risques Naturels Majeurs
- CIFRE** : Convention Industrielle de Formation par la Recherche
- CMI** : Commission Mixte Inondation
- CNPP** : Centre national de prévention et de protection
- CODOST** : Conseil d'orientation et d'appui scientifique et technique
- COMITER** : Commission Territoriale
- COP 21** : 21ème Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
- COPRNM** : Conseil d'Orientation pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs
- CPRNDA** : Correspondants Prévention Risques Naturels Départementaux des entreprises d'Assurances
- DGPR** : Direction Générale de la Prévention des Risques
- EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- FFSA** : Fédération Française des Sociétés d'Assurances
- FPRNM** : Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (dit Fonds « Barnier »)
- GEMA** : Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances
- HCFDC** : Haut Comité Français pour la Défense Civile
- IAU Île-de-France** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France
- ONRN** : Observatoire National des Risques Naturels
- ORRM PACA** : Observatoire Régional des Risques Majeurs en PACA
- MRN** : Mission des sociétés d'assurances pour la connaissance et la prévention des risques naturels
- PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations
- PGRI** : Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- PPR** : Plan de Prévention des Risques Naturels
- SCHAPI** : Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations
- SHF** : Société Hydrotechnique de France
- SNGRI** : Stratégie Nationale de Gestion du Risque Inondation
- TGN** : Tempêtes Grêle Neige (garantie d'assurance)
- TRI** : Territoire à Risque Important (d'inondation)
- UNISDR** : United Nations Office for Disaster Risk Reduction



**MRN**  
1 rue Jules Lefebvre  
75431 Paris Cedex 09  
mrn@mrn.asso.fr



Conception et réalisation MRN  
Crédits photo MRN, FFSA, MEDDE/DGPR